

Honoraires de BienSavendre.com

Loi n°70-9 du 2 Janvier 1970 - Décret n°72-678 du 20 Juillet 1972 - Loi n°2014-366 du 24 Mars 2014 Achat - Vente de Maisons - Appartements - Terrains - Garages - Immeubles

Honoraires TTC Charges Acquéreur/Vendeur calculés sur le Prix Net du Bien

VENTES IMMOBILIÈRES

1 à 50 000€	3 900€
50 001 à 80 000€	4 900€
80 001 à 120 000€	5 900€
Au-delà	5%

IMMOBILIER À USAGE AGRICOLE

- Honoraires à la Charge du Vendeur calculés sur le prix net du bien
- Honoraires HT : 6 % (si le vendeur est assujetti à la MSA)

FONDS DE COMMERCE

- Honoraires TTC de 10% avec un Forfait minimum de 5 000€

PROMOTIONS IMMOBILIÈRES

- Honoraires HT de 5 à 10% suivant Contrat avec le Promoteur

LOCATION DE LOCAUX COMMERCIAUX

- Honoraires HT de 10% du loyer annuel HT n'incluant pas les frais de rédaction, avec un forfait minimum de 5 000€